

30 mar 2015 -14:58

Communiqué de presse suite à l'approbation du 'Guide vers une nouvelle politique de santé mentale pour enfants et adolescents' par la CIM Santé Publique du 30 mars 2015.

Lors de la conférence interministérielle Santé Publique, les ministres fédéraux et régionaux de Santé Publique ont, approuvé le 'Guide vers une nouvelle politique de santé mentale pour enfants et adolescents'. Le Guide comprend un cadre général et 36 actions concrètes. La réalisation des actions sera planifiée, suivie et évaluée.

Le Guide est le fruit d'une collaboration intense entre les différentes autorités et le secteur. Les travaux se sont inspirés, entre autres, des rapports de l'Organisation Mondiale de la Santé, des avis du Centre d'Expertise fédéral pour la Santé publique et du Conseil national des Etablissements hospitaliers.

Le Guide détermine les pourtours d'une nouvelle politique de santé mentale pour enfants et adolescents. Il est crucial que la nouvelle politique vise à l'intégration et la continuité des actions de tous les acteurs de soins concernés. L'objectif est que l'aide offerte aux jeunes par différents services et niveaux se déroule parfaitement et que les structures d'aide existantes collaborent mieux et plus facilement en vue de répondre aux besoins des enfants et adolescents et de leur entourage.

Il est fondamental que l'accompagnement et l'aide ambulatoires soient renforcés de sorte que les jeunes puissent rester autant que possible dans leur cadre de vie et d'apprentissage habituel, de préférence à la maison. Un des grands avantages est d'associer activement et dès le départ les parents à l'aide apportée. Cette approche maintient l'admission résidentielle et un traitement et un accompagnement plus intensif quand cela s'avère nécessaire.

La prévention et la détection précoce des problèmes psychiques et psychiatriques sont également une priorité à l'agenda du guide. Si les enfants et les jeunes reçoivent une aide rapide et efficace de toutes les parties concernées, de nombreuses situations pénibles de crise pourront probablement être évitées. Pour ce faire, les offres (suivi à domicile, suivi ambulatoire, lieux d'accueil de crise, prise en charge résidentielle) doivent être coordonnées.

Par ailleurs, le Guide prend en compte les personnes et les structures qui font partie de l'environnement de vie des enfants et des jeunes, comme les médecins généralistes, les écoles, les clubs de sports et de loisirs, ... peuvent également jouer un rôle dans la politique de prévention et dans l'accompagnement des enfants et des jeunes vers une aide plus spécialisée.

Au cours des prochaines années, les différentes autorités compétentes veilleront à la mise en commun et à l'engagement plus flexible des moyens existants et chercheront des moyens complémentaires pour rendre possible les investissements. Le processus de réforme mis en route par ce Guide recevra un soutien

via la formation et le coaching pour les soignants et les gestionnaires et via la recherche scientifique.

Ministre De Block  
Ministre Vandeurzen  
Ministre-Président Demotte  
Ministre Prévot  
Ministre Vanhengel  
Ministre Gosuin  
Ministre Jodogne  
Ministre Antoniadis  
Ministre Milquet

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et  
Environnement  
Eurostation II  
Place Victor Horta 40 bte 10  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 524 97 97  
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier  
Porte-parole (FR)  
+32 475 93 92 71  
+32 2 524 99 21  
[vinciane.charlier@health.fgov.be](mailto:vinciane.charlier@health.fgov.be)

Jan Eyckmans  
Chef du Service Communication externe &  
Porte-parole  
+32 495 25 47 24  
[jan.eyckmans@health.belgium.be](mailto:jan.eyckmans@health.belgium.be)

Heleen Vandenberghe  
Porte-parole (NL)  
+32 2 524 96 91  
+32 486 12 67 98  
[heleen.vandenberghe@health.fgov.be](mailto:heleen.vandenberghe@health.fgov.be)